

rendre le séjour aussi confortable que possible. L'installation ne le cède en rien à l'Infirmerie spéciale du Dépôt de la préfecture de police de Paris. Ces deux infirmeries, celle de Bordeaux et celle de Paris se ressemblent par cette particularité qu'elles forment toutes deux partie d'un lieu de détention, elles en diffèrent par une entrée particulière pour les aliénés, qui n'existe qu'à Paris.

Arrivé au terme de cette longue étude, je dois ajouter que si le nombre des aliénés criminels est si restreint et si celui des aliénés dangereux n'est pas plus considérable, cet heureux résultat est dû à l'excellent fonctionnement du service des aliénés à l'Assistance municipale, où M. Chevalier est si puissamment secondé par M. Lemyre. Aussitôt qu'un cas est signalé, un agent s'enquiert et M. le Dr Chagnon est prévenu. S'il y a urgence, si l'aliénation mentale est suffisamment évidente, l'internement s'opère immédiatement en vertu de la loi qui autorise le surintendant médical à admettre des malades avant l'accomplissement des formalités lorsqu'il y a urgence, pourvu que les formalités soient remplies plus tard. Si l'on se rappelle que plus que la moitié des admissions à l'Hôpital Saint-Jean de Dieu viennent de la cité de Montréal, on peut voir quel appoint le bureau de l'Assistance municipale apporte par la promptitude de son action au problème de la collocation des aliénés dangereux, qui se trouve réglé de la façon la plus efficace par la célérité avec laquelle il s'opère.

Dans un prochain et dernier article, nous étudierons les suggestions offertes par le Jeune Barreau et acceptées par la Société médicale de Montréal.